



Réclamation d'un dette de 52 000 euros

Par **Ajena**, le **04/05/2012** à **15:04**

Bonjour,

Je vous adresse ce message car mes parents se trouve aujourd'hui dans une situation délicate. Une société de créance leur réclame 52 000 euros (d'un ancien crédit immobilier Crédit Agricole). Ils versent 150 euros chaque mois à l'huissier de justice mandaté par le juge puisque cette affaire est passée devant un tribunal. Aujourd'hui mes parents ont reçu un appel de la société de créances mandatée par le CA pour payer immédiatement cette somme. Il va s'en dire que mes parents ne peuvent pas payer cette somme.

Mes parents vivent dans une maison dont le prêt (crédit mutuel) sera intégralement remboursé en 2016. La société de créance menace mes parents de vendre leur maison. Est-ce possible tout en sachant que mes parents n'ont aucun souci de remboursement sur leur maison actuelle mais simplement cette ancienne dette à côté?

Quel recours avons-nous?

Merci

Par **Anonyme**, le **06/05/2012** à **13:31**

Bonjour,

Si l'affaire est passé devant un tribunal compétent. Ils ne peuvent intervenir directement puisque vous réglez à un huissier...

Il faut voir avec l'huissier ou revoir le juge compétent en la matière.

Je pense que la société de créance essaie de vous faire pression pour un paiement immédiat (au cas où ça marcherait) 150€ pendant x années c'est long pour eux..

Ne lâchez pas, retournez au tribunal